

Universités Canada Principes d'excellence en matière d'inclusion

Les Canadiens veulent bâtir un pays inclusif, où l'équité est profondément ancrée dans la culture et où la diversité est encouragée. Notre identité s'exprime par nos valeurs communes d'ouverture, d'équité et de tolérance.

Les membres d'Universités Canada incarnent ces valeurs par leurs méthodes d'enseignement et de recherche, et par leur service à la collectivité. Les universités reconnaissent l'importance de la diversité des identités et des modes de pensée, et du pluralisme des idées, des cultures et des points de vue. Malgré les progrès réalisés au cours des dernières décennies, nous reconnaissons que nous pouvons – et devons – en faire davantage pour véritablement atteindre l'excellence en matière d'inclusion.

Afin de compléter les Principes en matière d'éducation des Autochtones d'Universités Canada et en s'appuyant sur des initiatives internationales, comme la campagne *HeForShe* des Nations Unies, les membres d'Universités Canada s'engagent à attirer et à retenir des étudiants, des professeurs, du personnel et des leaders de tous les horizons. Pour accomplir leur mission, les chefs d'établissement s'engagent à se faire les champions de l'équité, de la diversité et de l'inclusion sur les campus, dans les collectivités et partout au pays.

À cette fin, les membres d'Universités Canada s'engagent publiquement à respecter les sept principes suivants. Ces principes prennent en compte les différences entre les universités canadiennes et permettent à chacune d'elles d'agir au profit du changement en fonction du contexte et des besoins locaux.

Porte-parole des universités canadiennes au pays et à l'étranger, Universités Canada fait la promotion de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au profit de tous les Canadiens.

1. Nous croyons que la diversité et l'inclusion enrichissent nos universités. À titre de chefs d'établissements qui aspirent à la diversité, à l'équité et à l'ouverture, nous nous investissons personnellement et expressément en faveur de la diversité et de l'inclusion.
2. Nos établissements s'engagent à élaborer ou à maintenir un plan d'action en matière d'équité, de diversité et

d'inclusion en consultation avec les étudiants, les professeurs, le personnel et les administrateurs, et en particulier avec les personnes appartenant aux groupes sous-représentés¹. Nous nous engageons à rendre compte des progrès réalisés au fil du temps.

3. Nous nous engageons à prendre des mesures pour favoriser l'égalité des chances en matière d'éducation. Pour y parvenir, nous devons cerner et éliminer les obstacles au recrutement et au maintien des hauts dirigeants universitaires, des membres des conseils d'administration et des sénats universitaires, ainsi que des professeurs, du personnel et des étudiants – en particulier les personnes appartenant aux groupes sous-représentés, et fournir du soutien.
4. De concert avec nos professeurs, notre personnel, les agences de recrutement et nos conseils d'administration, nous veillerons à ce que les candidats de tous les horizons reçoivent le soutien nécessaire dans leur parcours professionnel et puissent accéder à des postes de direction au sein de nos établissements.
5. Nous chercherons les moyens d'intégrer l'excellence en matière d'inclusion dans l'enseignement, la recherche, la gouvernance universitaires ainsi que dans le service à la collectivité. Nous voulons ainsi sensibiliser les étudiants, les professeurs, le personnel, les membres des conseils d'administration et des sénats, ainsi que les anciens, et les inciter à poursuivre leurs efforts.
6. Nos efforts reposeront sur des données probantes, y compris des mesures éprouvées pour lever les obstacles pouvant entraver l'avancement des membres des groupes sous-représentés. Nous nous engageons à partager les pratiques exemplaires du Canada et d'ailleurs avec les établissements d'enseignement supérieur.
7. Par l'entremise d'Universités Canada, notre organisation mutuelle nationale, nous nous emploierons à mieux faire comprendre l'importance de l'excellence en matière de diversité et d'inclusion dans le milieu universitaire canadien.

¹ Les groupes sous-représentés comprennent les groupes mentionnés dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi (à savoir les femmes, les membres des minorités visibles, les Autochtones et les personnes handicapées) ainsi que, sans s'y limiter, les membres de la communauté LGBTQ2+ et les hommes qui exercent une profession à prédominance féminine.